



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°36 CSJ/9

REUNION DU 12 OCTOBRE 2022

Présents : MM. AZZOUN F. – BELORGEY B – FAVELIER R.

Administratif : LECHENET K

1 - JEUNES GARCONS

1.1 FORFAIT GENERAL

Mail de PRECY concernant le Forfait Général en U13 D3 – A

La CS retire l'amende à PRECY

1.2 FORFAIT

Match 25211573 U13 D3 – C FAUVERNEY – TALMAY du 1/10/2022

Forfait déclaré de TALMAY.

Amende 50 € à TALMAY

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

U18 D1, D2, D3 - U15 D1, D2, D3 –U13 D1, D2, D3 -> 6 Jours (à compter de la date du match)

- Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI minuit
- Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.
- U15 et U13 FEM -> 3 Jours (date butoir le MERCREDI MINUIT)

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Suite à la programmation du Match N.3 à 18h,

Match 24913677 U13 D1 – A QUETIGNY – CHEVIGNY ST SR du 15/10/2022 se jouera à 14h00

Match 25137610 U15 D2 – B QUETIGNY – FAUVERNEY du 15/10/2022 se jouera à 13h00

Match 24912953 U18 D1 ENT ASFO/QUETIGNY – FONTAINE LES DIJON du 16/10/2022 se jouera le 15/10/22 à 13h00

Match 25137388 U18 D2 – A UCCF – USCD du 8/10/2022 se jouera le 22/10/2022 à 15h

Match 25217892 U15 D3 – B RUFFEY STE MARIE – SEURRE du 12/11/2022 se jouera à 16h

Match 25210433 U13 D2 – A FONTAINE LES DIJON 2 – TALANT du 5/11/2022 se jouera à 13h

Match 25212763 U13 D2 – B FONTAINE LES DIJON 3 – CHENOVE du 5/11/2022 se jouera à 13h00

Match 25212689 U13 D2 – B CHEVIGNY ST SR 2 – IS SELONGEY 2 du 15/10/2022 se jouera à 13h

Match 25212759 U13 D2 – B VAL DE NORGE – CHENOVE du 15/10/2022 se jouera à 10h

Match 25211572 U13 D3 – C 25211572 MAGNY – VOUGEOT du 1/10/2022 se jouera le 5/11/2022 à 15h

Match 25211574 U13 D3 – C MAGNY – FAUVERNEY du 8/10/2022 se jouera le 12/10/2022 à 18h

Match 25137420 U18 D2 - TILLES FC - UCCF se jouera le 15/10/22 à 15h sur le terrain synthétique de Varois et Chaignot.

Match 25137388 U18 D2 - A UCCF - USCD se jouera le 22/10/22 à 15h

Match 25211035 U13 D2 - GEVREY 2 - ENT. BRAZEY AIFC du 15/10/22 se jouera à 15h à Brazey

Match 25210204 U13 D3 - E DIJON ASPTT FEM. 5 - FC DAIX 3 se jouera le 15/10/22 à 10h à l'ASPTT DIJON

Match 25212705 U13 D3 - E : Merci aux clubs de EF VILLAGES et FC DAIX de trouver une date et d'envoyer un accord au secrétariat.

Match 25212831 U13 D3 - E CHEVIGNY ST SAUVEUR 4 - IS SELONGEY 3 du 15/10/22 se jouera à 13h

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs et des accords écrits pour la rencontre suivante :

Match 252210495 U13 D2 – A ASPTT 4 – USSE 2 du 15/10/2022 à 15h se jouera à EPOISSES.

1.4 PROGRAMMATION DE MATCHS

La Commission procède à la programmation des matchs

*Suite à des cas de COVID, les rencontres

✓ 25217885 U15 D3 – B RUFFEY STE MARIE – DIJON USC FEM du 8/10/2022 est remis au 5/11/2022

✓ 24913365 U15 D1 GEVREY – BEAUNE du 15/10/22 est remis au 05/11/2022 à 15h

La Commission demande aux clubs de prendre connaissance du nouveau protocole COVID 19 paru sur le site

*Suite à la qualification des équipes de GENLIS – MARSANNAY – UCCF – FCNSC et ENT FAUVERNEY au 3^{ème} tour de la Coupe GAMBARDELLA qui se déroule le 22-23 Octobre 2022, la commission remet les matchs ci-dessous :

Match 24910113 U18 D1 BEAUNE – MVF remis au 27/11/2022

Match 24912954 U18 D1 FONTAINE LES DIJON – DAIX remis au 26/11/2022

Match 24911093 U18 D1 CHEVIGNY ST SR – LONGVIC remis au 27/11/2022

Match 25204107 U18 D2 – B ENT FAUVERNEY – FCCL remis au 26/11/2022

Match 24911473 U18 D1 FC MPL - ENT ASFO/QUETIGNY remis au 26/11/2022

1.5 COURRIERS

USCD : concernant le score de la rencontre 24914060 U13 D1 USCD – DAIX du 1/10/2022

Suite aux rapports de M. CHEKKOUR Tahar arbitre de la rencontre du club de DAIX

M. VERPLAETSE Gregoire Arbitre Assistant 1 du club de USCD

M. PISCERI Hugo, Arbitre Assistant 2 du club de DAIX

Suite aux rapports reçus de la part des 2 clubs, la commission remercie les personnes et valide le résultat de 4-4 transmis au secrétariat pour valider le résultat.

La Commission rappelle aux clubs que la présence d'un délégué de club est obligatoire. Le délégué doit être inscrit sur la feuille de match

GEVREY : La CSJ demande aux clubs de Beaune de donner son accord pour reporter le match au 5 Novembre à 15h. Merci au club de Gevrey de nous transmettre les résultats des tests positifs.

FCNCS : La commission décide d'intégrer l'équipe 2 en U13 D3 B à la place de Brazey et reprogramme les matchs suivants :

25211458 U13 D3 – B FCNCS 2 – SEURRE du 24/09/2022 est fixé au 29/10/2022

25211068 U13 D3 – B MEURSAULT 2 – FCNCS 2 du 1/10/2022 est fixé au 10/12/2022

25211073 U13 D3 – B FCNCS 2 – ST JEAN DE LOSNE DU 8/10/2022. La commission demande aux deux clubs de trouver une date et de la faire parvenir au secrétariat avec l'accord des deux clubs.

1.6 AMENAGEMENT JOURS /HORAIRES

Pour rappel

Elle décide, à titre dérogatoire de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe :

U18 DIMANCHE 10H

U15 SAMEDI 15H

U13 SAMEDI 15H

La commission valide les horaires ci-dessous

	18 D1	U15 D1	U13 D1	U18 D2	U15 D2	U13 D2	U18 D3	U15 D3	U13 D3	U13 FEM	U15 FEM
CHENOVE						14H00				15H30	15H30

DAIX			14H00				SAM 15H00		14H00	13H30	
FAUVERNEY			15H30	SAM 15H00			DIM 10H00		14H00		
GEVREY			14H30								
ASPTT			14H00								
LONGVIC			14H00			14H00		17H30			
ST APOLINAIRE			14H00			14H00					
SEMUR EPOISSES		15H - SEMUR	14H30 EPOISSES	SAM 17H00 EPOISSES		14H30 EPOISSES					
FONTAINE LES DIJON			14H00			14H					
IS SELONGEY			14H00								
MARSANNAY		16H30	14H00		14H00	14H00				15H30	
IS SELONGEY	11H30 OU 13H30										
DFCO		FEM 16H	14H00			FEM 14H00					
BEAUNE		14H			14H00						
SEURRE							SAM 16H30	14H00			
JDF 21								17H00			
FCNCR				SAM 15H00							
ST JEAN DE LOSNE				SAM 15H00							
TILLES FC				SAM 17H00							
EF VILLAGES							SAM 17H00				
LONGVIC											
MPL						14H00					
UCCF				17H					14H		
GRESILLES FC				17H							
DIJON ULFE					16H				14H		

Pour les U13 l'horaire officiel est 14h00, il faudra faire une demande via footclubs au club adverse pour modifier l'horaire à chaque match.

II. CHAMPIONNATS FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

U18 D1, D2, D3 - U15 D1, D2, D3 –U13 D1, D2, D3 -> 6 Jours (à compter de la date du match)

- Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI minuit
- Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.
- U15 et U13 FEM -> 3 Jours (date butoir le MERCREDI MINUIT)

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie la rencontre suivante, soit :

Match 25286880 U15 FEM CHENOVE - LONGVIC du 15/10/2022 se jouera à 14h

Match 2528677 U13 FEM CHENOVE – LONGVIC du 15/10/2022 se jouera à 14h00

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

JOURNEES des 8 et 9 Octobre 2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec et valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

08/10/2022	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Chevigny St Sauveur 1 - Fontaine D'Ouche As 2
08/10/2022	U18 D1 / Phase Automne / Poule A Fontaine Les Dijon F 21 - Gevrey Chambertin 21
08/10/2022	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Is-Selongey 1 - Marsannay 1
08/10/2022	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Longvic 1 - Dijon FCO 2
08/10/2022	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Marsannay 2 - Fontaine Les Dijon F 2
08/10/2022	U15 D3 / Phase Automne / Poule A Gevrey Chambertin 2 - Ent.Morvanelle 1
08/10/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Dijon U.L.F.E. 3 - Chevigny St Sauveur 4
08/10/2022	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Cessey 1 - Auxonnais C.S. 1
08/10/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule A Montbard Venarey 2 - Ent.Morvanelle/Moux 1
08/10/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule B Ent. Savigny Fccl 1 - Auxonnais C.S. 2
08/10/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule C Chevigny St Sauveur 3 - Talmay 1
08/10/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Chenove 2 - Dijon Asptt Fem 5
08/10/2022	U15 D3 / Phase Automne / Poule B J D F 21 1 - Chevigny St Sauveur 2
08/10/2022	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Longvic 1 - Dijon Universite Clu 1
08/10/2022	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Beaune A.S. 1 - Marsannay 1

09/10/2022	U18 D1 / Phase Automne / Poule A Daix 21 - Ent. Asfo Quetigny 21
09/10/2022	U18 D2 / Phase Automne / Poule B Meursault Us 21 - Chevigny St Sauveur 22
09/10/2022	U18 D3 / Phase Automne / Poule A Auxonnais C.S. 21 - A.S. Seurre P.B. 21

Match 25137519 U15 D2 - A UCCF - MARSANNAY Retard de Transmission de Feuille de Match. (Reçu le 10/10/2022)

En conséquence, la CSJ donne une amende de 30€ à UCCF.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.